

Programme Avoir net

Notre programme Avoir net permet à vos clients d'accéder à des solutions hypothécaires adaptées à leur situation unique.

1. Aperçu du programme

Pour les clients à revenu modeste qui satisfont à l'exigence minimale liée aux actifs liquides prouvés et qui ont des cotes de crédit satisfaisantes.

Fonctionnalités

Type de propriété	<ul style="list-style-type: none"> • Propriétés occupées par le propriétaire et propriétés locatives de 1 à 4 unités • Résidences secondaires de 1 ou 2 unités, résidences de vacances de 1 unité • La propriété doit être conforme aux propriétés environnantes et être en bon état (évaluation au cas par cas) • Aucun entretien différé
Localités admissibles aux prêts et montants des prêts	Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le Directeur du développement des affaires de votre région.
Durée d'amortissement maximale¹	30 ans Pour les propriétés locatives : 25 ans
Termes	<ul style="list-style-type: none"> • 1 à 5 ans, 7 ans et 10 ans fermé • PHTV de 3 et 5 ans
Cote de crédit min.¹	> 650
Ratio ABD/ATD max. et RPV¹	Propriétés occupées par le propriétaire : Ratio ATD < 60%; RPV max. de 80 % Ratio ATD > 60%; RPV max. de 65 % Résidences secondaires/de vacances : Ratio ATD < 60%; RPV max. de 65 % Propriétés locatives : Ratio ATD < 60%; RPV max. de 75 %
Autres conditions^{2,3}	<ul style="list-style-type: none"> • Une validation du revenu standard s'applique^{2,3} • L'emprunteur doit détenir un minimum de 150 000 \$ en actifs liquides • Une évaluation complète de la propriété est requise • Les achats ou les refinancements sont admissibles • Seuls les résidents canadiens qui déclarent des impôts au Canada sont admissibles • Aucune mise de fonds provenant d'un don • Aucune procuration • Aucune faillite antérieure, aucune proposition de consommateur, aucun versement en retard, ni aucun autre défaut de paiement majeur • Aucun arriéré d'impôt sur le revenu



2. Actifs liquides prouvés admissibles

Les emprunteurs doivent fournir une preuve des actifs. Le relevé de placement doit être daté, être au nom de l'emprunteur et indiquer la société de placement, le numéro de compte et le solde.

- Actions cotées en bourse (TSX, S&P 500, Dow Jones et NASDAQ Composite)
- Obligations d'épargne du Canada
- Certificats de placement garanti (CPG)
- Comptes-chèques et comptes d'épargne (les comptes d'entreprise ne sont pas admissibles)
- Régimes enregistrés d'épargne-études (REEE) (capital seulement)
- Comptes d'épargne libre d'impôt (CELI)
- Comptes de retraite (réduction de 30 % en raison de la retenue d'impôt)
- Fonds propres provenant de la vente d'une propriété (offre d'achat ferme requise)
- Fonds communs de placement
- Régimes d'actionnariat des employés (RAE) (dans la mesure où les actifs sont cotés en bourse)
- Fonds enregistré de revenu de retraite (FERR)
- Les comptes immobilisés ne sont pas admissibles
- Fonds distincts

Remarque : Les placements en devises américaines sont acceptés s'ils sont détenus au Canada. Le taux de change publié par la Banque du Canada sera utilisé aux fins de détermination de l'admissibilité.

B2B Banque est au service des courtiers en fournissant un soutien régional dédié et une présence nationale. B2B Banque, c'est une équipe de développement des affaires chevronnée, des souscripteurs hypothécaires expérimentés, une rémunération compétitive et une remarquable gamme de solutions hypothécaires.

Pour en savoir plus, veuillez communiquer avec votre gestionnaire du développement des affaires ou visiter le site b2bbanque.com/prêts-hypothécaires.

¹Les options souples de remboursement du prêt, les RPV offerts et les options d'amortissement sont accordés en fonction de la qualité d'ensemble de la demande et peuvent être modifiés à tout moment sans préavis. Chaque demande est évaluée au cas par cas. Une cote de crédit satisfaisante ne donne pas nécessairement droit à l'emprunteur à des options d'amortissement et un RPV maximums ou à une plus grande souplesse dans le remboursement du prêt. ²Des renseignements et des documents supplémentaires peuvent être demandés pour l'approbation du prêt, à la discrétion de B2B Banque. B2B Banque se réserve le droit de restreindre l'approbation des demandes qui ne respectent pas le ratio prêt-revenu (RPR) défini par le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF). ³Tel que déterminé par les modalités et conditions du programme Avoir net.

Tous les prêts hypothécaires sont déboursés et administrés par B2B Banque et sont inscrits en son nom. B2B Banque est une filiale à part entière de la Banque Laurentienne du Canada. B2B Banque agit seulement à titre de prêteur et/ou d'administrateur de compte, et ne fournit aucun conseil de placement. Il incombe aux courtiers et aux conseillers financiers, et non à B2B Banque, de déterminer si les produits et services conviennent à leurs clients et d'informer ces derniers des risques associés. L'octroi d'un prêt par B2B Banque ne signifie aucunement qu'elle appuie quelque choix, programme ou stratégie de placement que ce soit. Tous les prêts font l'objet d'une approbation de crédit, et le montant emprunté doit être remboursé quel que soit le rendement des placements achetés. Les produits et les services de B2B Banque sont offerts exclusivement par l'entremise d'intermédiaires financiers. Tous les prêts, hypothécaires ou autres, et les marges de crédit font l'objet d'une approbation de crédit. Les illustrations ou exemples fournis ne sont présentés qu'à titre indicatif. ©B2B BANQUE et la BANQUE AU SERVICE DES COURTIERES sont des marques déposées de B2B Banque. B2B Banque est une filiale de la Banque Laurentienne du Canada.